Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C161-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**38**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**8**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, Mme Catherine DAILLY donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C161-DE

RAPPORT : 23C161 **RAPPORTEUR : M. Jean-Claude VILLEMAIN**

MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS DE VICE-PRESIDENT APRES RETRAIT DES DELEGATIONS DE MONSIEUR ALEXANDRE OUIZILLE

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2122-18 et L. 5211-2,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.O. 141-1 et L.O. 297,

Vu la délibération n°20C071-14 du 5 juillet 2020 relative à l'élection de Monsieur Alexandre Ouizille en tant que 14ème vice-président,

Vu l'arrêté n°23-A SAJEG 07 du 1er octobre 2023 de retrait de la délégation de fonction et de signature consentie à Monsieur Alexandre Ouizille par l'arrêté n°20-A ADM 014,

Considérant que Monsieur Alexandre Ouizille a été élu sénateur lors des élections sénatoriales le dimanche 24 septembre 2023,

Considérant que les fonctions de président et de vice-président d'un établissement public de coopération intercommunale sont incompatibles avec le mandat de sénateur,

Considérant que lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un vice-président, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le maintien ou non du vice-président dans ses fonctions,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De ne pas maintenir Monsieur Alexandre Ouizille dans ses fonctions de 14ème vice-président de l'ACSO, en vertu des incompatibilités avec son mandat de sénateur. Monsieur Alexandre Ouizille, demeurera conseiller communautaire de l'ACSO.

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C162-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : **16/11/2023**

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**38**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**8**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, Mme Catherine DAILLY donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C162-DE

RAPPORT : 23C162 **RAPPORTEUR : M. Jean-Claude VILLEMAIN**

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTANCES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales sur renvoi de l'article L.5211-1 du même code,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres,

Vu la délibération 20C224 du 16 décembre 2020 d'adoption du règlement intérieur des instances de l'ACSO,

Considérant que le règlement intérieur des instances de l'ACSO limite la composition du Bureau au président, aux vice-présidents et aux conseillers communautaires **délégués** et qu'il est possible de modifier à tout moment le règlement intérieur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- de supprimer le terme *« délégués »* en ce qui concerne les conseillers communautaires membres du Bureau,

- de valider la nouvelle rédaction du premier paragraphe de l'article 23 du règlement intérieur : « *Le bureau comprend le président, les vice-présidents et les conseillers communautaires élus membres du Bureau. Les membres du bureau communautaire appartiennent au conseil communautaire et sont élus au sein de celui-ci selon les dispositions fixées par le CGCT.* »

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24 rue de la Villageoise
60100 CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C163-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**38**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**8**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, Mme Catherine DAILLY donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C163-DE

RAPPORT : 23C163 **RAPPORTEUR : M. Jean-Claude VILLEMAIN**

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - INTEGRATION D'UN CINQUIEME CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 relatif aux règles applicables au président et aux membres du Bureau des organes délibérants et son article L.5211-10 relatif au Bureau,

Vu la délibération n°20C070 du 5 juillet 2020 fixant la composition du Bureau, le nombre de vice-présidents et le nombre de conseillers communautaires membres du bureau,

Considérant la possibilité d'élire des conseillers communautaires membres du Bureau qui siègeront au Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- de fixer à 5 le nombre de conseillers communautaires membres du Bureau.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C164_M-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023

NOMBRE :	
- de Conseillers en exercice :	**51**
- de Présents :	**38**
- de Représentés :	**8**
- de Votants :	**46**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, Mme Catherine DAILLY donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C164_M-DE

RAPPORT : 23C164 **RAPPORTEUR : M. Jean-Claude VILLEMAIN**

ELECTION DU 14ÈME VICE-PRESIDENT

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 relatif aux règles applicables au président et aux membres du Bureau des organes délibérants et son article L.5211-10 relatif au Bureau,

Vu la délibération n°20C070 en date du 5 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents à 15,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau 14ème vice-président, le précédent ne pouvant pas être maintenu dans ses fonctions en raison d'une incompatibilité avec son mandat de sénateur,

Considérant que :

Monsieur Alexandre Ouizille ne pouvant pas être maintenu dans ses fonctions de 14ème vice-président en raison d'une incompatibilité avec son mandat de sénateur, il convient d'élire un nouveau 14ème vice-président.

En application de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les vice-présidents sont élus selon le même mode de scrutin et selon les mêmes conditions de quorum que pour le Président (scrutin secret, à la majorité absolue aux 2 premiers tours et relative au troisième).

ELECTION DU 14ème VICE-PRESIDENT

Est candidate : Madame Isabelle Rose-Massein

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, dépose un bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Nombre de votants	46
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
Bulletins nuls	6
Suffrages exprimés	39
Majorité absolue	20

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C164_M-DE

Madame Isabelle Rose-Massein : 39 voix

Madame Isabelle Rose-Massein obtenant la majorité absolue est proclamé 14ème vice-présidente.

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C165_M-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023

NOMBRE :	
- de Conseillers en exercice :	**51**
- de Présents :	**39**
- de Représentés :	**7**
- de Votants :	**46**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C165_M-DE

RAPPORT : 23C165 **RAPPORTEUR : M. Jean-Claude VILLEMAIN**

ELECTION DU 5EME CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 relatif aux règles applicables au président et aux membres du Bureau des organes délibérants et son article L.5211-10 relatif au Bureau,

Considérant que :

Conformément à la délibération précédente, il est proposé de procéder à l'élection du 5ème conseiller communautaire membre du Bureau.

En application de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires, comme les vice-présidents, sont élus selon le même mode de scrutin et selon les mêmes conditions de quorum que pour le Président (scrutin secret, à la majorité absolue aux 2 premiers tours et relative au troisième).

ELECTION DU 5ème CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU

Est candidat : Monsieur Alexandre OUIZILLE

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, dépose un bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Nombre de votants	46
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
Bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	44
Majorité absolue	22

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C165_M-DE

Monsieur Alexandre OUIZILLE : 44 voix

Monsieur Alexandre OUIZILLE obtenant la majorité absolue est proclamé 5e membre du Bureau communautaire.

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C166-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : **16/11/2023**

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C166-DE

RAPPORT : 23C166 **RAPPORTEUR : M. Jean-Claude VILLEMAIN**

SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SMDO) - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu la délibération 20C084 du 12 juillet 2020 désignant les élus représentant l'Agglomération Creil Sud Oise au sein du Conseil syndical du SMDO,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (SMDO), en date du 1er juillet 2022 et notamment l'article 7,

Considérant la lettre de démission adressée par Monsieur Jean-Michel Robert, vice-président de l'ACSO, au président du SMDO le jeudi 19 octobre 2023,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder au remplacement d'un représentant titulaire de l'ACSO au conseil syndical du SMDO,

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN comme délégué titulaire du SMDO.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De désigner Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN comme délégué titulaire représentant l'ACSO au sein du conseil syndical du SMDO.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C167-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : **16/11/2023**

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C167-DE

RAPPORT : 23C167 **RAPPORTEUR : M. Jean-Claude VILLEMAIN**

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code électoral notamment son article L.273-10,

Considérant la démission d'une adjointe au maire de la commune de Saint-Leu d'Esserent, également conseillère communautaire,

Considérant que lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu,

Considérant que lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'acter la nomination de Madame Estelle SUEUR, en tant que conseillère communautaire titulaire pour la commune de Saint-Leu D'Esserent.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C168-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : **16/11/2023**

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C168-DE

RAPPORT : 23C168 **RAPPORTEUR : M. Jean-Claude VILLEMAIN**

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CRC SUR LA THEMATIQUE REGIONALE SUR LE RECYCLAGE DES FRICHES

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.243-14 du code des juridiction financières,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De prendre acte de la présentation du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France concernant la thématique régionale sur le recyclage des friches.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C169-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C169-DE

RAPPORT : 23C169 **RAPPORTEUR : M. Jean-Claude VILLEMAIN**

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 21,

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs selon les dispositions suivantes :

Modification de poste	Situation antérieure			Situation après délibération		
	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Chef.fe du service Habitat public et social	A	Ingénieur Principal	OUI sur le fondement de l'art.332-8-2° du CGFP	A	Attaché Principal Attaché	OUI sur le fondement de l'art.332-8-2° du CGFP
					Ingénieur Principal Ingénieur	
				B	Rédacteur Principal de 1ère cl. Rédacteur Principal de 2ème cl. Rédacteur	
					Technicien Principal de 1ère cl. Technicien Principal de 2ème cl. Technicien	

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C169-DE

Administrateur.tre réseau sécurité	B	Technicien Principal de 1ère cl. Technicien Principal de 2ème cl. Technicien	OUI sur le fondement de l'art.332-8-2° du CGFP	A	Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.332-8-2° du CGFP
				B	Technicien Principal de 1ère cl. Technicien Principal de 2ème cl. Technicien	
	C	Agent de maitrise Ppal Agent de maitrise Adjoint tech. Ppal 1ère cl Adjoint tech. Ppal 2e cl Adjoint technique		C	Agent de maitrise principal Agent de maitrise Adjoint technique Ppal de 1ère cl Adjoint technique Ppal de 2e cl Adjoint technique	

- D'autoriser la création de postes selon les dispositions suivantes :

Création de poste	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Gestionnaire comptable	B	Rédacteur Principal de 1ère cl. Rédacteur Principal de 2ème cl. Rédacteur	OUI sur le fondement de l'art.332-8-2° du CGFP
	C	Adjoint administratif Principal de 1ère cl. Adjoint administratif Principal de 2ème cl. Adjoint administratif	

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C169-DE

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C170-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C170-DE

RAPPORT : 23C170 **RAPPORTEUR : M. Jean-François DARDENNE**

PARTICIPATION AU SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (SIMI) - CONVENTION AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la participation de l'ACSO au pavillon régional Hauts-de-France lors du Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI 2023),

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette participation et à régler les frais de participation d'un montant de 7000 € et les frais d'inscription d'un montant de 4440 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C171-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C171-DE

RAPPORT : 23C171 **RAPPORTEUR : M. Jean-François DARDENNE**

CONVENTION AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE POUR L'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMERÇANTS IMPACTES PAR LES EMEUTES URBAINES

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu la délibération n°2023.01588 du Conseil Régional des Hauts-de-France en date du 6 juillet 2023 relative notamment à la délégation à titre exceptionnel et temporaire aux EPCI et communes qui le demanderont l'attribution des aides aux entreprises touchées par les violences urbaines, assorti des dégradations, qui ont démarré le 27 juin 2023, sur leur territoire respectif selon des modalités fixées par une convention à conclure entre la Région et la commune ou l'EPCI,

Vu la délibération n°23C132 du Conseil Communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise du 28 septembre 2023 approuvant la mise en place d'une aide financière pour les commerçants impactés par les émeutes urbaines régie par le règlement joint en annexe 1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de l'aide exceptionnelle pour les commerçants impactés par les émeutes urbaines, dont la convention avec la Région Hauts-de-France en annexe.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C172-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : **16/11/2023**

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C172-DE

RAPPORT : 23C172 **RAPPORTEUR : Mme Badia ZRARI**

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MOBILITES

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'avenant n°4 à la DSP Mobilités ACSO/RD Creil annexé à la présente délibération.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 et tout document afférant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C173-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : **16/11/2023**

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C173-DE

RAPPORT : 23C173 **RAPPORTEUR : Mme Badia ZRARI**

MAINTIEN DE LA GRATUITE DES GROUPES SCOLAIRES ET DES CENTRES DE LOISIRS SUR LE RESEAU AXO

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider le maintien de la gratuité pour les écoles et les centres de loisirs du territoire sur le réseau AXO sur les lignes régulières du réseau entre 8 h 30 et 12 h 00 ainsi qu'entre 13 h 30 et 16 h 30.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C174-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C174-DE

RAPPORT : 23C174 **RAPPORTEUR : Mme Badia ZRARI**

BILAN DE L'EXPERIMENTATION DE LA DESSERTE DE LA BA 110 PAR AXO+3

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'intégration de l'arrêt BA110 au service AXO+3.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C175-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C175-DE

RAPPORT : 23C175 **RAPPORTEUR : Mme Marine FILIPIDIS**

CESSION AU PROFIT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE DE L'EMPRISE FONCIERE NECESSAIRE AU PROJET DE MISE A 2X2 VOIES DE LA RD 200 SUR LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-OISE

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-37,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-14 et L3112-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2014, prorogé par arrêté du 16 octobre 2019, déclarant d'utilité publique le projet de mise à 2x2 voies de la RD 200,

Vu le courrier du Conseil départemental de l'Oise en date du 5 juin 2023, sollicitant l'ACSO pour la cession de l'emprise nécessaire aux travaux d'élargissement de la RD 200,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 11 avril 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le principe de cession au département de l'Oise les emprises nécessaires aux travaux de mise à 2x2 voies de la route départementale RD 200, à savoir une partie des parcelles cadastrées AO n° 612, 613 et 614, sises à Nogent-sur-Oise, pour une surface totale de 31 m², au prix global de QUATRE VINGT DEUX EUROS (82€) s'appliquant, à concurrence de soixante-dix-huit euros (78€) à l'indemnité principale d'éviction et à concurrence de quatre euros (4€) à l'indemnité de remploi.

- De donner pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer tout acte nécessaire à cette cession.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C176-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : **16/11/2023**

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C176-DE

RAPPORT : 23C176 **RAPPORTEUR : Mme Sophie LEHNER**

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLUIRANNUELLE D'OBJECTIFS POUR LA PERIODE 2024-2027

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 19C266 du 12 décembre 2019 relative à la convention entre l'ACSO et le Conservatoire d'Espaces Naturels,

Vu la délibération N° 21B084 du 10 novembre 2021 relative à l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'ACSO et le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France,

Vu la délibération N° 23B098 du 15 novembre 2023 relative à l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'ACSO et le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider le principe de partenariat avec le CEN et la convention cadre jointe pour la période 2024-2027,

- De valider une dotation annuelle de 1 500 euros au CEN pour une durée de 4 ans au titre de son élaboration du programme d'actions multi sites et de son suivi de la mise en œuvre du programme en ce qui concerne la production de connaissances scientifiques, la mise en œuvre d'actions de conservation et de protection du milieu naturel et des espèces animales et végétales patrimoniales identifiées,

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents en lien avec la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C177-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C177-DE

RAPPORT : 23C177 **RAPPORTEUR : M. Jean-Michel ROBERT**

GRATUITE DES COMPOSTEURS (GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS)

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C119 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 fixant le tarif des composteurs,

Vu la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, généralisant le tri des biodéchets à la source au plus tard le 1er janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'adopter un principe de gratuité des composteurs, à partir du 1er décembre 2023, afin d'inciter les habitants à trier leurs biodéchets à la source,

- D'autoriser le Président à signer tout document correspondant à cette opération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C178-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : **16/11/2023**

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C178-DE

RAPPORT : 23C178 **RAPPORTEUR : M. Jean-Michel ROBERT**

AVENANT N°1 A LA DSP EAU POTABLE DE SAINT MAXIMIN - MODIFICATION DES DATES ET MODALITES DE REVERSEMENT DE LA SURTAXE COLLECTIVE

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la CDSP du 7 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de DSP de Saint Maximin pour l'exploitation du service public d'eau potable tel que joint en annexe à la présente délibération et portant sur la simplification des dates de reversement de la surtaxe communautaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C179-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C179-DE

RAPPORT : 23C179 **RAPPORTEUR : M. Michel BLARY**

CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISIBILITE RELATIVE A LA CREATION D'UN GITE DE GROUPE ET D'UN BISTROT DE PAYS A SAINT-VAAST-LES-MELLO

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage entre l'ACSO et l'Agence de développement touristique de l'Oise - Oise Tourisme – pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'un gite de groupe et d'un Bistrot de Pays à Saint-Vaast-lès-Mello ;

- D'autoriser le versement de la somme forfaitaire de **1 380 €** nette de TVA à l'Agence de développement touristique de l'Oise - Oise Tourisme - sur présentation d'une facture transmise à l'issue de la phase 3 de la mission, après la livraison finale de l'étude par le bureau d'ingénierie retenu par l'ACSO.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C180-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C180-DE

RAPPORT : 23C180 **RAPPORTEUR : M. Michel BLARY**

MODIFICATION DE REPRESENTANTS A L'EPIC CREIL SUD OISE TOURISME

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20C101 du 12 juillet 2020 portant désignation des représentants au sein du comité de direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Creil Sud Oise Tourisme,

Considérant que certains représentants ont démissionné de leurs mandats municipaux et communautaires et qu'il convient de les remplacer au sein du comité de direction de l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De désigner Madame Estelle SUEUR, conseillère municipale de la commune de Saint-Leu d'Esserent et conseillère communautaire, comme déléguée titulaire au sein du comité de direction de l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme ;

- De désigner Mme Christine Le Quilliec, conseillère municipale de la commune de Maysel, comme déléguée suppléante au sein du comité de direction de l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YNES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C181-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION : **16/11/2023**

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**51**	**- POUR :**	**46**
- de Présents :	**39**	**- CONTRE :**	**0**
- de Représentés :	**7**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
- de Votants :	**46**	**- NE PREND PAS PART AU VOTE :**	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, M. Ahmet BULUT, M. Emmanuel PERRIN, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEOIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, M. Olivier CARRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Florence BOQUET.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER, M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Ammar KHOULA, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET.

ETAIENT ABSENTS :

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Hervé LEFEZ, Mme Céline LESCAUX, Mme Caroline BREBANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Döndü ALKAYA

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20231123-23C181-DE

RAPPORT : 23C181 **RAPPORTEUR : M. Fabrice MARTIN**

CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2023-2024 : CONVENTIONS RESIDENCE MISSION

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider les projets de convention pour la résidence-mission avec la Compagnie l'Organisation-Elodie SEGUI et la résidence-mission avec Emilie BREUX pour un montant de 24 000 € chacune.

- D'autoriser le Président à signer lesdites conventions.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL